

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **72 (1936)**

Heft 15

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

nous refusons à quiconque le droit de dire qu'il est forcé d'entrer dans la S. P. V. ; nous y engageons tous les instituteurs et institutrices, c'est vrai ; cependant un certain nombre n'en font pas partie ; nous ne les en félicitons pas, mais c'est leur affaire... et quelquefois ils ou elles s'en repentent... un peu tard.

Précisions. Cette dame est soi-disant des nôtres. Votre nom, vite, Madame, pour que, dans les luttes prochaines pour ou contre la baisse des salaires, et des retraites, nous sachions qui sera le promoteur d'une nouvelle pétition portant comme en-tête : « La voix de la conscience. »

Charité. Si vous n'avez pas besoin de votre argent, donnez-le, de grâce. Il y a tant de caisses vides. Mais voilà, puisque vous vous élevez contre les secours aux chômeurs, on ne comprend pas très bien à qui vous pourriez faire ce cadeau. A la Caisse de secours de la S. P. V. peut-être, qui s'occupe des maîtres malades, de certains cas navrants qui ne se publient pas, d'orphelins aux études. Ces « syndiqués » tâchent d'être frères, surtout dans le malheur. Mais voilà, ils ne vivent pas tous en pleine campagne, sans soucis et sans besoins, avec trop d'argent en « portefeuille ».

Bon sens. Oui, Madame ou Mademoiselle. Votre lettre passera entre les mains de nombreux lecteurs. On pensera que votre idée est à retenir, parce que tout ce qui concerne les économies possibles est repéré avec soin. Et alors, au lieu de faire un simple geste, sans bruit, pour parer à la crise, vous aurez poussé aux restrictions qui y conduisent, parce que tout ce que l'on enlève aux fonctionnaires diminue le pouvoir d'achat du consommateur et le salaire du producteur, de l'ouvrier, de l'artisan. C'est bien cela que vous vouliez ?

Nous aurions pu éviter de répondre à cette lettre, par charité envers une « bonne âme » qui a passé sa vie à enseigner et qui, dans la retraite, veut encore une fois donner une leçon. Gageons qu'elle regrette déjà son exploit journalistique et que son prochain mois de retraite, elle le donnera vraiment — anonyme — aux bonnes œuvres. L. Cz.

P. S. — Nous venons de lire dans la *Gazette* une « Réponse » de notre collègue P. Chapuis que nous remercions d'avoir pris la défense des retraités chargés de soucis et de famille.

Il nous plaît de constater que la *Gazette* elle-même « ne partage pas la manière de voir de sa correspondante occasionnelle ».

COLLÈGES VÉTUSTES ET INSALUBRES

L'examen médical imposé aux maîtres changeant de poste, le questionnaire médical de l'Ecole normale ont fait couler pas mal d'encre, et si nous ne publions pas toutes les idées qui ont été émises, c'est qu'il ne faut pas remplir le *Bulletin* de couplets relevant du malade imaginaire.

Parmi ces appréciations de collègues s'intéressant à la question, relevons celle-ci :

« A la lecture du fameux questionnaire, j'ai vu, comme en rêve, un défilé de bâtiments scolaires en mauvais état. Et j'ai soudain compris pourquoi il faut jouir d'une parfaite santé physique et morale pour devenir instituteur.

» Ici, le collège est d'une humidité telle que ceux qui ont dû y passer quelques années en sont sortis perclus pour la vie.

» Là, le plafond est si près du plancher qu'il faut se baisser pour entrer.

» Ailleurs, le confort le plus élémentaire manque : point d'eau dans le bâtiment, W.-C.... lointains !

» Les épouses et les enfants de collègues pâtissent spécialement de ce mauvais état des logements, et l'une de ces maisons d'école porte le titre de « tombeau de femmes de régents... »

» Pourrons-nous, lors des prochaines déclarations d'impôt, baisser de 10 % la taxation surfaite de nos loyers ? »

Que faut-il retenir de ce réquisitoire ? Si ces collèges n'ont pas été réparés pendant les bonnes années, ils ne le seront certainement pas maintenant. On nous cite pourtant un cas : un Mécène a donné 10 000 fr. pour réparations au collège de St-Saphorin sur Morges ; grâces lui en soient rendues ! Ailleurs, les maîtres eux-mêmes ont entrepris quelques remises en état à leurs frais.

Et nous posons une question : *Ne serait-il pas indiqué d'entreprendre une action contre le chômage qui aurait pour but les réparations nécessaires aux bâtiments d'école : adduction d'eau, excavation, transformation de W.-C., de buanderies, etc. ?*

Nous ouvrons nos colonnes à qui voudra bien nous apporter sur ce sujet des renseignements utiles, des suggestions intéressantes qui nous amèneraient le plus rapidement possible à un résultat pratique.

L. Cz.

ÉCOLES NORMALES

Brevets 1936.

Les candidats suivants ont obtenu le brevet définitif :

A. *Enseignement primaire.* — MM. Barmaverain Roger, de Belmont ; Baudat Roger, de L'Isle ; Baudraz Emile, d'Agiez et Suchy ; Beetschen Alphonse, de La Lenk (Berne) ; Berthet Jean, de Villars-sous-Yens ; Billaud Gabriel, de Donneloye ; Burnier Henri, de Bière ; Chaperon Georges, de Châtel-St-Denis ; Clavel Maurice, d'Oulens ; Clément Roger, de Cartigny (Genève) ; Cottier Aimé, de Rougemont ; Dovat Georges, d'Ecoteaux ; Guidoux André, de Cronay ; Jaccard Jules, de Ste-Croix ; Le Coultre Roland, du Chenit ; Mellet Charles, de Montpreveyres ; Morier-Genoud Louis, de Château-d'Œx ; Paccaud Olivier, de Prévonnoloup ; Péroud René, de Le Vaud ; Rochat André, du Lieu ; Schlageter Alexandre, des Planches-Montreux ; Zahnd Emile, de Guggisberg (Berne).

Mlles Aubert Gilberte, du Chenit ; Bezençon Nelly, d'Eclagnens ; Bichet Jeanne, de Burtigny ; Bourgoz Simone, de St-Sulpice ; Bussey Odette, de Montbovon ; Dessauges Lina, de Naz ; Doleires Marie-Madeleine, d'Avenches ; Falconnier Arlette, de Rossenges ; Gaudin Simone, de Lausanne, Nyon, Morges et Sévery ; Gruber Lucette, de Wilderswil et Neuchâtel ; Humbert Lucienne, de Marchissy et Genève ; Jaillet Alice, de Vallorbe ; Martignier Aimé, de Vaulion ; Masson Elisa, de Veytaux et Villeneuve ; Moillen Pierrette, d'Ormont-Dessus ; Monneyron Emilie, de Renens ; Nicod Marie, de Granges ; Nicoulaz Elisabeth, des Clées ; Parisod Irma, de Villette et Lutry ; Pasche Simone, d'Oron-la-Ville ; Perrenoud Elisabeth, de La Sagne ; Pitton Liliane, d'Oppens ; Porchat Marguerite, de Penthalaz ; Rapaz Elisabeth, de Bex ; Reichert Wilhelmine, de Bullet ; Robellaz Madeleine, de Bullet ; Roth Marguerite, de Berne ; Roulin Julia, de Pailly ; Rubin Marie-Louise, de Reichenbach (Berne) ; Terrin Renée, de Granges-Marnand ; Weber Yolande, de Winterthour ; Widmer Juliette, de Valeyres s. Rances ; Widmer Lucienne, de Valeyres s. Rances.

B. *Enseignement aux écoles enfantines.* — Mlles Barblan Cécile, de Remus (Grisons) ; Blattner Jeanne, de Bâle ; Haenny Marie, de Gerzensee (Berne) ; Joachim Jeanne, de Lausanne ; Landry Suzanne, d'Yverdon et Verrières ; Meystre Jeanne, de Correvon ; Porret Carmen, de Fresens (Neuchâtel) ; Schaff-

ner Laurette, de Staufeu (Argovie) ; Stirnimann Thérèse, de Neuenkirch (Lucerne) ; Vionnet Annie, du Chenit. Externes : Mlles Budding Jeanne, d'Elst (Hollande) ; Jatou Suzanne, de Villars-Mendraz ; Tallichet Lucette, d'Orbe.

Les prix

Les prix suivants ont été décernés :

Prix S. P. V. (régularité et conduite) : Mlle Parisod Irma, M. Jaccard Jules.

Prix de volonté : Mlle Falconnier Arlette.

Prix L. Pelet (application) : Mlle Porchat Marguerite.

Prix F. Guex (pédagogie) : Mlle Bourgoz Simone.

Prix L. Jayet (pédagogie pratique) : M. Burnier Henri.

Prix C. C. Denéréaz (chant) : MM. Dubosson Bernard et Le Coultre Roland.

Prix F. Meyer (mathématiques) : M. Barmaverain Roger.

Prix J. Mange (travaux à l'aiguille) : Mlle Porret Carmen.

Prix de la Société des Beaux-Arts : Mlle Doleires Marie-Madeleine et M. Dubosson Jacques.

Prix P. Jomini (sciences) : M. Barmaverain Roger.

Prix E. Hartmann (gymnastique) : M. Chaperon Georges.

Prix Mlle Grand : Mlle Stirnimann Thérèse (section enfantine).

Prix Albert Fœtisch (violon) : M. Beetschen Alphonse.

Prix Albert Fœtisch (harmonium) : Mlle Barblan Cécile (section enfantine).

Ce nouveau prix, décerné pour la première fois cette année, a été créé par feu Albert Fœtisch (fonds de 4000 fr.).

EXPOSITIONS SCOLAIRES

L'Ecole ménagère de Vevey a été complètement réorganisée l'année dernière ; elle reçoit maintenant les élèves de 15 ans, comme la loi l'exige, et leur donne une préparation semi-professionnelle. Pour marquer ce pas en avant, une exposition des travaux d'élèves a été organisée, fin mars, à l'ancien Casino. Un nombreux public, formé surtout de mamans et de futures élèves, a admiré ce stand d'activité féminine : vêtements, alimentation, soins aux bébés et aux malades ; champ de travail de toute femme à son foyer.

A Chardonne, les travaux manuels des garçons ont aussi été présentés au public. Chacun a loué les résultats obtenus par M. Reymond, maître des cours.

Remarquons en passant que ces expositions montrent l'activité manuelle qui frappe souvent, quand il s'agit d'élèves B., eu égard à leur déficience intellectuelle.

Quelle exposition pourrait faire voir le travail en profondeur, l'étude de la langue, la formation du jugement ? Nous avons bien les examens écrits, mais indiquent-ils toujours les résultats tels qu'on est en droit de les attendre après des mois et des mois de travail en commun.

Cette revanche du « manuel » qui voit ce qu'il fait nous montre surtout la nécessité des classes sélectionnées et du programme adapté aux capacités de l'individu pour qu'il soit à sa place dans la société. L. Cz.

ÉCRITURE NOUVELLE

A l'occasion de leur assemblée générale, la *Société vaudoise pour l'enseignement du dessin* et la *Société vaudoise de travail manuel et de réformes scolaires* organisent en commun, sur ce sujet, une conférence qui aura lieu à la Grande salle de l'Ecole normale, le samedi 25 avril, à 14 h. 45.

M. R. *Dottrens*, directeur d'école, qui a publié plusieurs études sur cette question et qui a introduit l'écriture script dans les écoles genevoises, était tout désigné pour traiter ce sujet avec la compétence que chacun lui connaît.

Son exposé sera illustré de clichés caractéristiques et sera suivi d'une discussion.

Tous les membres du corps enseignant sont cordialement invités à cette séance.

AU PERSONNEL ENSEIGNANT DU CANTON DE VAUD

Trop souvent les cahiers de nos élèves sont négligés, recouverts de papiers divers de mauvais goût. Au moment où va commencer l'année scolaire, la *Société vaudoise des Maîtres abstinents* met à la disposition des maîtres, à des prix incroyables de bon marché, un protège-cahier de bon goût, établi sur papier solide : papillons et insectes des prairies, fleurs diverses et graminées forment un harmonieux ensemble dessiné par le professeur Hulliger, de Bâle, l'artisan bien connu de la réforme de l'écriture en Suisse alémanique. Destiné à être colorié par les élèves, ce protège-cahier plaît beaucoup aux enfants ; ils le soignent et sont fiers d'en recouvrir leurs cahiers. Trois brèves sentences : « Le lait, c'est la santé. Buons du lait, notre produit national. Le lait nourrit et désaltère » sont disposés dans le dessin. A l'heure difficile pour notre agriculture, il a semblé utile aux maîtres abstinents de mettre en valeur l'importance alimentaire et économique du lait.

M. G. *Flück*, instituteur à *La Rippe sur Nyon* envoie exemplaires à l'examen et reçoit les commandes aux prix suivants :

100 exemplaires, 1 fr. 20 ; 200 exemplaires, 2 fr. ; 500 exemplaires, 4 fr. ; 1000 exemplaires, 7 fr. 50.

NEUCHÂTEL

QUESTION D'IMPÔT

La loi fiscale a été modifiée par décret du 13 février 1934 et permet depuis lors de taxer le contribuable pour une période de deux ans. Le grand avantage de cette innovation, c'est de réduire le nombre des comparutions devant les barons du fisc, formalité toujours désagréable sinon angoissante.

L'évaluation des ressources se fait en prenant la moyenne des gains réalisés pendant les deux années qui précèdent celle de la déclaration.

Ainsi les contribuables des trois districts qui ont été taxés en 1935, ont dû déclarer la moyenne de leurs ressources pour les années 1933 et 1934. Il est possible, qu'au cours des deux exercices pour lesquels le chiffre d'impôt a été fixé, la situation du contribuable se modifie. C'est ce qui est arrivé précisément pour les membres du corps enseignant et les fonctionnaires, puisque leurs traitements ont été diminués, en 1935, dans des proportions plus fortes qu'en 1933-1934. En pareil cas, le contribuable a le droit de recourir à l'autorité fiscale pour faire modifier son mandat d'impôt. Nous engageons nos collègues des trois districts intéressés à user de ce droit lorsqu'ils recevront la note à payer.

Le Comité central pensait qu'une démarche collective de sa part serait admise ; mais l'inspecteur des contributions n'est pas d'accord. Comme on le verra par les extraits de sa réponse que nous publions ci-dessous, chaque requérant devra s'adresser directement aux autorités fiscales.

Par la même occasion, notre Comité a tenu à se renseigner sur un point qui a été soulevé à plus d'une reprise par ceux qui prennent leur retraite, à savoir de quelle manière se règle, pour les nouveaux retraités, la taxation de l'impôt d'Etat et de l'impôt fédéral de crise. La réponse de l'inspectorat des contributions à cette question est très claire et nous nous bornons à la citer textuellement.

Voici donc ce que nous extrayons d'essentiel de la lettre du 20 janvier 1936 adressée par l'inspecteur des contributions à notre Comité central :

« Nous vous informons qu'il ne nous sera pas possible de tenir compte, d'office, de la réduction opérée sur les traitements, car actuellement la taxation se fait sur la moyenne des deux dernières années et, par conséquent, si une revision est demandée en 1936 par un contribuable du district de Neuchâtel, l'impôt à payer sera calculé sur la moyenne des années 1934 et 1935. Dans ces conditions, vous comprendrez aisément qu'en raison des changements dans les situations des instituteurs ou des fonctionnaires qui ont des retenues différentes, suivant les charges de famille, il ne soit pas possible d'admettre une réclamation collective d'un groupement. Il y aura donc lieu de présenter des demandes de revision individuelles, et chaque contribuable aura la faculté, à réception de son bordereau de 1936, d'adresser à l'inspectorat des contributions une requête s'il entend solliciter une modification de sa taxation de 1935. Dans ce cas, il devra indiquer les motifs de son recours et si ceux-ci sont reconnus bien fondés par la Commission, un nouveau mandat lui sera adressé sans qu'il soit obligé de se présenter devant la Commission.

» Quant à la question de la taxation d'un retraité, le principe reste le même, c'est-à-dire que c'est toujours la moyenne des deux dernières années. Par exemple, un contribuable qui a pris sa retraite le 1^{er} juillet 1935 paiera son impôt, en 1936, sur la moyenne des gains réalisés en 1934 et 1935, soit sur son traitement du 1^{er} janvier 1934 au 30 juin 1935 et sur 6 mois de retraite.

» Par contre, pour la contribution fédérale de crise, si au début d'une période fiscale le revenu du travail a été remplacé par un autre revenu, soit pension ou retraite, c'est ce nouveau revenu qui est applicable. Par exemple, si un fonctionnaire au traitement de 9000 fr. a été mis à la retraite au cours de 1935, ou au 1^{er} janvier 1936, c'est le chiffre de la rente qui servira de base au calcul du revenu pour la deuxième période 1936-1937. »

Ainsi a parlé le fisc ; que chacun d'entre nous en prenne note. Le président central se tient, au surplus, à la disposition de ceux qui resteraient dans l'embarras.

J.-Ed. M.

JURA

POUR LE PROCHAIN CONGRÈS

La date du prochain Congrès des instituteurs de la Suisse romande approche à grands pas et, dès maintenant, nous nous permettons d'engager vivement nos collègues jurassiens à se faire un impérieux devoir d'y participer en nombreuses phalanges. Qu'ils prennent leurs précautions afin de réserver les deux journées à consacrer au Congrès. Les soucis de l'heure demandent plus que jamais le resserrement des liens entre membres d'une même association ; et cette culture de la solidarité est plus impérieuse encore que nulle part ailleurs dans une société qui, comme la nôtre, poursuit sans doute des buts d'ordre

matériel, mais vise surtout à la sauvegarde des intérêts spirituels et moraux de notre jeunesse et de notre pays. Et d'ailleurs, La Chaux-de-Fonds est toute proche du Jura ; elle fait suite à nos Franches-Montagnes et a toujours sympathisé avec nous dans toutes nos manifestations publiques. N'est-elle pas habitée par maints Jurassiens, à qui nous serons heureux de serrer la main ?

Le sujet important qui sera traité au Congrès doit aussi attirer une nombreuse assistance. Nulle question n'est d'une plus brûlante actualité que le rôle de l'école populaire dans l'Etat. Nos sections n'ont pas toutes brillé dans l'étude du thème officiel du Congrès. *L'Ecole bernoise* a publié *in extenso* le rapport de la section des Franches-Montagnes, dû à la plume de M. Christe, St-Brais. Le *Pays*, dans son supplément pédagogique, a fait paraître le rapport de l'Association des instituteurs catholiques, rédigé avec une grande conscience par M. Froidevaux, Boécourt. Ces deux travaux ont été lus avec beaucoup d'intérêt.

Les sections de Bienne-française et de Courtelary ont entendu un rapport de M. D.-H. Perret, Le Locle, qui a provoqué une fructueuse discussion.

D'après les renseignements que je puise dans *L'Ecole bernoise*, les sections de Neuveville et de Delémont n'ont pas traité le sujet ; celles de Porrentruy et de Moutier n'ont pas encore fourni de réponse. Le délai pour l'envoi des rapports au rapporteur général expirait le 13 mars.

EXAMENS DU BREVET PRIMAIRE

Ont été brevetés ce printemps, après réussite des examens en obtention du brevet d'institutrice et d'instituteur :

a) de *L'Ecole normale de Delémont* :

Dix candidates : Mlles Aubry Blandine, Chevenez ; Bessire Madeleine, Bienne ; Crevoisier Rolande, Fornet ; Lohner Marguerite, Tramelan ; Oberli Jeanne, Delémont ; Paroz Simone, Reconvilier ; Perrin Suzanne, Bienne ; Ramseyer Irma, Malleray ; Tschanz Marie-Madeleine, St-Imier ; Vuilleumier Liliane, Tramelan.

b) de *L'Ecole normale de Porrentruy* :

MM. Baumgartner Maurice, Sorvilier ; Cramatte Georges, Porrentruy ; Erard Victor, Undervelier ; Haller Charles, Bex ; Jeanprêtre Serge, Bienne ; Mérot Jean-Pierre, St-Imier ; Paroz Francis, Reconvilier ; Piegai Joseph, Delémont ; Ritter Albert, Cortébert ; Rieser Roland, Neuveville ; Rollier Ernest, Reconvilier ; Vallat Marcel, Bure.

Une cordiale bienvenue à ces jeunes collègues à l'occasion de leur entrée dans la corporation.

NÉCROLOGIE

Nous avons le regret de signaler les décès de deux collègues survenus depuis le Nouvel-An : Mme Meusy, à Courtemaîche ; M. Henri Beuchat, à Bourrignon.

H. S.

INFORMATIONS

CHEZ NOS VOISINS

France. — Le 26 février dernier, les 85 000 instituteurs et institutrices français groupés dans le Syndicat national, par la bouche de Delmas, rendaient un

dernier témoignage d'estime et de regret au grand lutteur que fut *Emile Glay*, décédé subitement. Il laisse derrière lui une vie bien remplie, toute de lutte en faveur de l'école laïque et du perfectionnement des institutions scolaires de la République. Instituteur à Paris, il fut l'animateur du Syndicat national des instituteurs. La Fédération des fonctionnaires, puis la Confédération générale du travail, dès que les instituteurs en firent partie, firent souvent appel à sa compétence et à sa parole. Il milita aussi dans la Ligue des droits de l'homme et dans la Ligue de l'enseignement, tout en faisant sa classe. En 1925, il la quitta pour se consacrer totalement au Syndicat national et à la publication de son *Bulletin officiel*. Il rédigea pendant plusieurs années la chronique universitaire de *l'Humanité*, ensuite celle du *Quotidien* et celle de *l'Oeuvre*. En 1932, il prit sa retraite et poursuivit à la Ligue de l'Enseignement son effort de militant. Le ministre de l'Economie nationale estimant la haute valeur de ce chef, pour récompenser ce vaillant travailleur venait de l'appeler à son cabinet comme chargé de mission, poste qu'il ne devait, hélas ! pas occuper longtemps.

Le 12 mars, une importante cérémonie commémorative eut lieu à Paris, dans la grande salle de la Mutualité, organisée par la Ligue de l'enseignement. Onze groupements s'étaient fait représenter. De nombreux discours y furent prononcés, rehaussés par des chœurs des élèves de l'Ecole normale de la Seine.

— A l'occasion des décrets-lois d'économie, le ministre de l'Education nationale a fait adopter par le précédent gouvernement (gouvernement Laval) des dispositions visant à transformer les écoles normales.

Les écoles normales reçoivent actuellement, au concours, pour une durée d'études de trois années, les jeunes gens pourvus du brevet élémentaire, âgés de 16 ans au moins et de 18 ans au plus. Les études à la fois générales et pédagogiques sont sanctionnées par l'obtention du brevet supérieur. Les frais d'études et d'internat sont supportés par l'Etat qui demande en compensation aux élèves de contracter l'engagement de servir pendant 10 années.

Le décret-loi propose de préparer les futurs maîtres en deux étapes de deux années chacune : dans une première période de deux années, le brevet supérieur serait préparé dans des établissements du deuxième degré de toutes catégories, et seraient admis à passer l'examen des élèves venant des lycées, des écoles primaires supérieures ou des écoles professionnelles ; la seconde période de deux années serait consacrée dans les écoles normales à la préparation professionnelle des futurs maîtres. Des bourses d'études seraient accordées.

Le Syndicat national des instituteurs fait valoir que cette mesure n'entraînerait aucune économie et que rien ne justifie en toute logique la procédure du décret-loi d'économie.

Il constate d'autre part que la presse conservatrice et nationaliste y voit la possibilité de modifier l'orientation actuelle des écoles normales et l'état d'esprit général des instituteurs, trop imbus à son sens d'idées démocratiques et internationalistes.

Il admet que les écoles normales puissent être modifiées dans le sens des résolutions votées par les Congrès de la F. I. A. I., mais par une procédure régulière, après délibération de tous les corps et conseils intéressés, et non sous la pression des forces chauvines et antidémocratiques.

Bulletin de la F. I. A. I.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

QUELQUES RÉFLEXIONS A PROPOS DE L'ARTICLE PARU DANS « L'ÉDUCATEUR » DU 14 DÉCEMBRE 1935

de L. Elie, professeur à l'Ecole de Commerce, Genève.

On comprend mal l'émoi des sténographes en présence de la sténotypie. En réalité, ils n'ont qu'à se réjouir de l'invention de la sténotypie, car la machine à sténographier facilite la besogne du sténographe.

La sténotypie n'a pas pour but, en effet, de supprimer le sténographe, elle lui permet de devenir plus habile, de rendre plus de services et, en général, d'améliorer sa situation. Il n'y a que la méthode qui change. Elle n'a pas non plus la prétention de suppléer à un vocabulaire insuffisant, ni à une mauvaise orthographe, ni à l'absence de connaissances générales ; elle est un instrument entre les mains du praticien, comme le crayon n'est qu'un instrument entre les mains du sténographe ou, dans un autre domaine, la machine à écrire entre les mains du dactylographe. La question ne saurait être posée autrement. Il est bien évident alors que la machine peut et doit faire mieux que l'instrument primitif.

La question ne se discute plus d'ailleurs, dans beaucoup de pays, en France notamment, où plus de 30 000 sténotypistes ont déjà été formés. Les discussions inévitables du début ont cédé le pas aux faits.

Quelle est la sténographe qui oserait se mettre sur le même pied que les sténotypistes, qu'il s'agisse de vitesse, d'endurance ou d'interlecture ? La question est donc entendue.

Les avantages de la sténotypie sont tellement évidents que les sténographes sont légion qui sont devenus de bons sténotypistes. Dans certaines écoles, les cours du soir regorgent de sténographes, même réputés très bons qui apprennent à se servir de la machine, considérant qu'il serait tout à fait sot de leur part de rester en arrière d'un progrès.

* * *

On a cru a priori que le fait de décomposer les mots en syllabes et d'écrire ces syllabes en caractères alphabétiques, mais de façon phonétique serait de nature à porter tort à l'orthographe. On a rappelé les méthodes périmées qui, sous le nom de cacographie, imprimaient les mots avec une orthographe défectueuse, l'élève n'ayant plus ensuite qu'à rétablir l'orthographe correcte. Malheu-

reusement, dans ce cas, il se formait dans la mémoire une image défectueuse du mot qui risquait de se superposer et qui se superposait en fait à l'image correcte. Ces systèmes ont tous été abandonnés.

Avec la sténotypie, la question est tout autre. Il ne s'agit pas d'une représentation défectueuse du mot, pas plus d'ailleurs qu'il s'en crée avec la sténographie. Une bande sténotypée représente un semis de lettres très caractéristique, sans que se détache la physiologie d'un mot donné. Représenter une bande sténotypée en caractères typographiques placés les uns à la suite des autres serait une véritable trahison et donnerait une idée absolument fausse du travail de transcription que doit faire le sténotypiste.

D'ailleurs là encore, il est bien préférable d'abandonner le terrain théorique étayé sur des arguments sans aucune valeur pour se placer dans le domaine de la pratique. Or, jamais, on ne s'est plaint qu'un sténotypiste ait perdu son orthographe et cependant nous le répétons, il y a des milliers et des milliers de sténotypistes qui travaillent, soit dans des maisons de commerce, des administrations publiques ou privées ou en qualité de secrétaires particuliers, notamment chez des avocats, des hommes politiques, des écrivains ou des docteurs qui ont précisément choisi des sténotypistes parce qu'il leur faut des collaborateurs de valeur, à l'orthographe sûre, au vocabulaire étendu.

Bien mieux, un certain nombre d'écoles utilisent la sténotypie comme moyen de perfectionner l'orthographe et d'enrichir le vocabulaire de leurs élèves. Ce n'est pas là un des côtés les moins intéressants de l'enseignement de la sténotypie dans les écoles officielles.

* * *

Pourquoi dire que la lecture sténotypique est lente et difficile, alors qu'au contraire, il est unanimement reconnu que la lecture des bandes sténotypées est extrêmement facile et rapide. Il s'agit d'une simple question d'habitude, l'œil ne suit pas la bande ligne à ligne, ni syllabe à syllabe, il embrasse d'un coup quatre ou cinq lignes, de façon à percevoir, non pas seulement l'ensemble d'un mot, mais l'enchaînement des mots. Quiconque a suivi de près l'enseignement de la sténotypie est absolument émerveillé par la facilité de la lecture qui résulte de cette façon de procéder.

Le bon sens même indique qu'avec un peu d'habitude, on peut

relire très facilement un texte imprimé en sténotypie, alors que le premier venu se rend compte de l'impossibilité qu'il y a pour lui à déchiffrer un texte sténographié s'il n'est pas déjà très familiarisé avec la lecture sténographique et s'il n'est pas habitué au système employé. Et l'on sait qu'il existe un nombre considérable de méthodes et que, même dans un système déterminé, chaque sténographe apporte encore des déformations particulières.

La preuve que la sténotypie se relit facilement, c'est que l'on organise aisément des services d'interlecture qui seraient totalement irréalisables avec la sténographie. La facilité de lecture et d'interlecture est un des principaux facteurs du succès de la sténotypie. On voit combien l'auteur de l'article est resté dans un domaine théorique jugeant a priori, sans aucun argument sérieux.

* * *

Reste un argument dont le sens apparaît difficilement. « Les écoles privées qui enseignent la sténotypie obéissent à des buts particuliers, n'ayant rien à voir avec l'intérêt général ». Il ne faut pas jeter ainsi le discrédit sur les écoles privées, car bien souvent ce sont elles qui donnent l'exemple aux écoles officielles. N'est-ce pas elles qui ont montré le chemin avec la dactylographie ? Et cet enseignement qui, à l'époque, pouvait être considéré comme « parfaitement étranger aux écoles officielles » n'est-il pas devenu officiel aujourd'hui ?

Si la sténographie était aussi facile à écrire qu'on veut bien le dire, si elle ne quittait jamais celui qui l'a possédée une fois, si elle permettait d'obtenir les grandes vitesses qui seules mettent à même de suivre la parole, il ne serait pas question aujourd'hui de sténotypie.

Si depuis 15 ans, que la sténotypie est connue et se répand dans certains pays, notamment en France, elle n'avait pas tenu ses promesses, il y a longtemps qu'elle serait morte. Le fait qu'elle existe toujours, que son emploi est de plus en plus répandu, que son enseignement est donné dans de multiples écoles officielles ou privées, en France, en Belgique, en Espagne, en Angleterre, pour ne parler que de l'Europe, et qu'il commence à en être de même en Suisse, le fait que des dizaines de milliers de praticiens utilisent la sténotypie journalièrement, que des industriels créent ces cours chez eux pour transformer leurs sténographes en sténotypistes, tout

cela ne montre-t-il pas que la sténotypie doit être accueillie favorablement par les directeurs d'écoles et par les professeurs qui n'ont pas de parti pris et qui ont surtout en vue l'intérêt de leurs élèves.

P. BURKLEN.

*Professeur agrégé de l'Association professionnelle
des Sténotypistes de France.*

Présidente de l'Association des Sténotypistes genevois.

P. S. — Chose très amusante, un certain nombre de très bonnes sténotypistes à qui l'on a demandé de lire le petit passage imprimé, page 754 et prétendant représenter un morceau de bande, n'ont pu parvenir. C'est tout à fait grotesque, et cela ne ressemble absolument en rien à une bande sténotypée.

Réd. — L'opinion de M. Elie, professeur, sur la sténotypie, celle de son contradicteur que l'on vient de lire, font probablement l'objet de discussions animées dans les journaux de leurs associations respectives. Nous en publierons volontiers quelques échos — puisque nombre de nos collègues s'y intéressent — mais il ne nous est pas possible de prendre part plus ample aux joutes qui s'annoncent.

AU JARDIN DE LA PENSÉE ¹

Un octogénaire pensait.

Passe encore de penser ; mais écrire à cet âge !

Disaient trois jouvenceaux en feuilletant l'ouvrage :

Assurément il radotait.

Non point : l'octogénaire en cause pense fort proprement ; et « le fruit de son travail » peut être profitable aux lecteurs de tous les âges. Combien de gens oublient que « en dehors du sens commun, on ne crée rien d'utile » ! Comme nous avons souvent peine à nous pénétrer de cette saine constatation : « Si toute vérité n'est pas bonne à dire, toute vérité est certainement bonne à entendre » ! Qui n'a besoin de ce rappel : « Chez certaines personnes, même les défauts ont un charme qu'on subit à son insu » ?

Sans doute, tout n'est pas reconfortant, dans ce petit livre. Telle pensée aura, chez beaucoup, de poignantes résonances : « Il y a des périodes dans la vie où l'on peut dire : à chaque jour suffit sa *déception* ». D'autant plus poignantes qu'on se résigne à certaines douleurs ; mais il est des déceptions qu'on n'oublie jamais. Heureusement que « si, le long du chemin de la vie, il y a beaucoup de ronces et d'épines, on y cueille parfois la *fleur du bonheur* ».

Combien estiment, sans oser le dire, qu'« il faut aujourd'hui une forte dose d'optimisme pour croire au progrès moral de l'humanité » ; mais pour combien cette pensée sera un reconfort : « L'idéal que nous caressons est un mirage ; mais du moins vous donne-t-il la joie de croire qu'il se réalisera demain » !

¹ Par Henri Sensine. Payot, éditeurs, 1935.

Assurément, tout n'est pas de même venue dans ce « Jardin » ; il est des parterres où l'on ne cueillera pas grand'chose : telles, les pages sur le mariage.

Assurément aussi, vous ne serez pas toujours d'accord. J'ai peine à admettre que « *les souvenirs* sont comme les pierres d'un torrent qui se chassent les unes les autres et disparaissent au loin ». Comme je m'inscris en faux contre cette affirmation : « Il est impossible de concilier *la gaieté* avec *le sérieux* ».

Assurément encore, tout n'est pas d'une saisissante originalité ; l'auteur le sait, puisqu'il ne se borne pas à nous rappeler, en première page, que « pour la plupart d'entre nous, *penser n'est souvent que se souvenir* », mais qu'il commente lui-même ce mot en sa préface ; et qu'il le reprend plus loin sous une autre forme : « nous sommes tous un peu plagiaires ; quand on a beaucoup lu, on a quelquefois trop retenu ».

Mais ce n'est pas un mince mérite que d'avoir su parfois rajeunir une « pensée » par une formule heureuse : « Pour les âmes basses, il n'y a que *le succès* qui compte ». — Ou d'avoir trouvé une image parlante : « Les illusions perdues ne sont pas même des feuilles mortes qui engraisent le sol où elles sont tombées : elles s'en vont, laissant dans l'âme l'amère impression de leur départ ». — Ou de s'être insurgé contre un agaçant cliché : « Contrairement à l'adage antique, il y a toujours du nouveau sous le soleil » ; et ailleurs : « dans tous les domaines, il y a et il y aura toujours du nouveau sous le soleil ».

Je suis descendu, bourdonnant, bourdonnette,

au Jardin de l'aimable et toujours jeune octogénaire : vaut-il la peine de m'y suivre ?

Ed. VITTOZ.

INFORMATIONS

LA FOIRE SUISSE DE BALE AU SERVICE DE L'ÉCOLE

Nous tirons les renseignements suivants d'un intéressant article de notre collègue, M. Gempeler, directeur de la *Basler Schulausstellung*.

Cette année, la foire suisse d'échantillons se propose de montrer aux autorités et au corps enseignant tout ce que produit notre pays dans le domaine du matériel scolaire. L'industrie nationale peut, en effet, fournir aujourd'hui des choses qui, hier encore, devaient être achetées à l'étranger.

La direction de la foire a voulu mettre en contact les représentants de l'industrie et ceux de l'école. Le milieu choisi pour ce rendez-vous est aussi attirant et agréable que pratique et démonstratif. Son charme particulier réside dans les formes nouvelles qu'y revêt l'exposition. Ici, une simple exposition des produits à vendre ne suffit pas. Nous aurons donc une partie systématique et une série de stands. Dans la partie systématique, le visiteur parcourt plusieurs salles d'école, toutes équipées selon les principes pédagogiques les plus modernes.

Voici d'abord l'école enfantine, avec son mobilier à la taille des petits, son matériel auto-éducatif, ses installations hygiéniques. Tout y est joli, propre, pratique. Mais on ne se bornera pas à faire voir ces choses inanimées, des enfants en chair et en os viendront y « travailler » avec leurs maîtresses. Dans la classe primaire, ce qui frappe le plus ce sont les bancs et les tables. Le fameux « banc d'école », l'instrument de torture sur lequel s'acharna la verve de M^{me} Montessori, n'est plus ici qu'un souvenir. Ce nouveau mobilier, où les enfants

sont assis à leur aise, ces chaises indépendantes des tables, tout cela est conforme à l'esprit du temps.

Voici maintenant une salle de géographie qui renferme tout ce que la technique actuelle fait de mieux en matière de tableaux d'enseignement, de porte-cartes, de caisses à sable et d'appareils à projections.

Il en est de même des salles consacrées au dessin et aux sciences physiques et naturelles.

L'application des principes de l'école active est la raison d'être des deux dernières salles, consacrées l'une à des expériences scientifiques faites par les élèves eux-mêmes, l'autre à un « comptoir » où les élèves des écoles de commerce peuvent faire des exercices vraiment pratiques.

On le voit : l'exposition de la foire suisse d'échantillons a, plus encore qu'une valeur économique, une haute signification pédagogique. Alb. C.

SEMAINE DE CHANT A BALLAIGUES, DU 14 AU 18 AVRIL

Il s'agit d'un cours consacré à la musique populaire et religieuse. Placé sous la direction de M. Aeschmann, instituteur, il sera dans la ligne de cette « Singbewegung » qui, des pays de langue germanique, pénètre chez nous. Nous souhaitons pleine réussite à M. Aeschmann et à ses collaborateurs et notamment ceci : que l'on trouve un vocable français — ou susceptible de le devenir — pour désigner ce mouvement.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. H. Bettens, instituteur, à Ballaigues. A. R.

PRACTIQUE

LA CALLIGRAPHIE ET LE DESSIN

Les minuscules.

Autrefois on commençait toujours l'apprentissage de l'écriture par les minuscules, mais la pédagogie moderne a trouvé de bonnes raisons pour commencer par les majuscules, ou plus exactement par les capitales d'imprimerie, qui sont plus familières aux enfants comme on peut le constater autour de soi. Dans l'histoire, les minuscules ont aussi apparu longtemps après les majuscules. Comme elles offrent souvent des jambages dépassant le corps d'écriture au-dessus ou au-dessous, elles sont, pour des enfants, plus compliquées que les capitales.

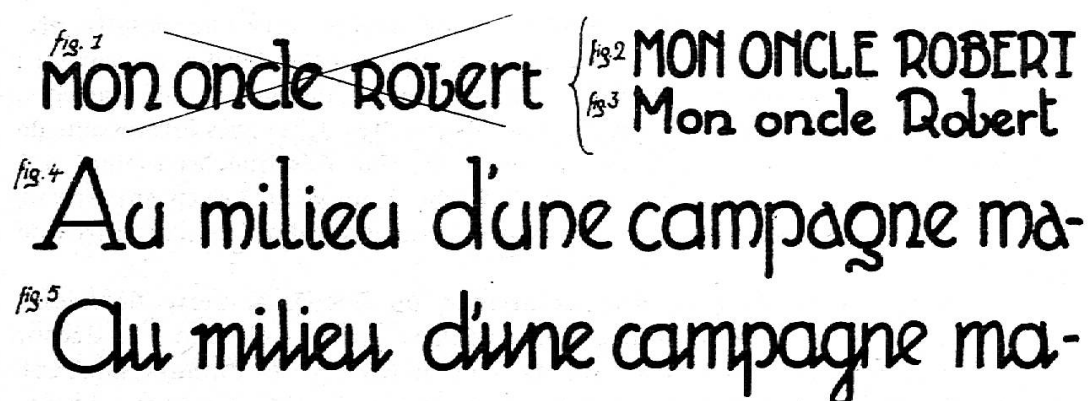
Une fois que les élèves connaissent bien les majuscules, qu'ils savent tracer rapidement des verticales qui ne penchent en aucune façon, on aborde l'étude des minuscules d'imprimerie. Le maître dessine chaque lettre en la simplifiant le plus possible, et les élèves la répètent sur toute la ligne. Ce serait une erreur pédagogique que de leur faire copier trop longtemps la même lettre, car au bout de quelques minutes l'attention de l'enfant se relâche ; le motif répété est de plus en plus déformé, de sorte que l'exercice devient plus nuisible qu'utile. Il est facile de constater cette déformation rapide dans tous les cahiers de calligraphie.

Après avoir étudié tout l'alphabet minuscule (en prenant comme hauteur du corps d'écriture deux carrés qui équivalent à environ 1 cm.), on dessine des mots et même des phrases (fig. 1).

Dans cet exercice deux erreurs sont à éviter, et il sera bon de les signaler

d'emblée aux élèves. Tout d'abord il faut prendre garde de pencher les lettres. Il est compréhensible que les minuscules d'imprimerie étant très semblables à l'écriture courante, *elles sont plus facilement influencées par les habitudes de cette écriture courante*. Même les élèves qui réussissent bien les majuscules ont beaucoup de peine à tracer leurs minuscules bien verticales, surtout les o, c, e.

La pratique montre une autre erreur dont on ne croirait pas capables des élèves du degré supérieur : très souvent ceux-ci *mélagent dans un même mot ou dans un même texte les minuscules et les majuscules* ; il en résulte un effet comique dont les enfants s'accommodent du reste fort bien (fig. 1). Le maître commencera donc par reproduire cette fig. 1, pour montrer qu'il faut absolument prendre un parti, *et écrire tout en majuscules* comme le montre la fig. 2, *ou tout en minuscules* comme le montre la fig. 3. Il sera même nécessaire de



reprandre chaque lettre et d'expliquer les différences existant entre la majuscule et la minuscule.

Les formes de l'alphabet minuscule offrent quelques variantes. A ceux qui désirent un modèle unique, nous pouvons recommander l'alphabet Redis dont on trouvera un exemple à la fig. 4.

Cet exercice sur les minuscules peut s'exécuter indifféremment droit ou penché, à condition que la pente reste la même et qu'on n'écrive pas tantôt droit, tantôt penché dans un même texte.

La fig. 4 montre que dans les premiers exercices les lettres sont toutes séparées, comme dans les textes d'imprimerie. Mais plus tard le maître demandera aux élèves de les lier (fig. 5). On obtiendra alors une sorte d'écriture courante décorative et rapide qui pourrait servir de bon modèle aux élèves qui ont une écriture courante défectueuse. On aura ainsi parcouru les trois étapes de l'enseignement moderne de l'écriture, tel qu'il est préconisé par les réformateurs, à savoir : 1. Les capitales. 2. Les minuscules séparées. 3. Les minuscules liées.

En expliquant comment on lie les minuscules d'un même mot, le maître fait remarquer quelques cas difficiles : le i et le e, par exemple, se lient d'un seul trait oblique. Les b, f, g, h, j, k, l, y, qui ont des jambages ouverts quand les lettres sont séparées, sont presque toujours obligés de les fermer en forme de boucles pour pouvoir faire la liaison avec les lettres qui précèdent ou qui suivent.

R. BERGER.

QUELQUES EXPÉRIENCES BIEN SIMPLES A FAIRE AU PRINTEMPS

1. Laisser une pâquerette toute une journée hors de l'eau, sur la table ou le pupitre. Au moment où on l'a sortie de l'eau, ou où l'on vient de la cueillir, on fait remarquer aux enfants comme elle se tient toute droite sur sa tige, D'une heure à l'autre, si on la saisit par le bas de la tige, elle s'incline davantage. jusqu'au moment où elle tombe, inerte. A ce moment, les enfants devinent ce qui va se passer si nous la remettons dans l'eau. Surprise, quand elle est de nouveau complètement ressuscitée.

2. Ne plus sortir la pâquerette de l'eau, mais l'y mettre sens dessus dessous, la corolle dans l'eau, la tige dehors. Que va-t-il se passer ? les enfants y vont de leurs suppositions contradictoires. Ce qui rend le résultat beaucoup plus intéressant....

3. Répéter les mêmes expériences avec une primevère, avec une violette, etc.

4. Découper une fenêtre de carton dans une double feuille de carton ; la placer entre deux plaques de verre, qui retiennent des graines de haricots. Il est possible de voir germer ces graines des deux côtés. C'est très intéressant de retourner tout le petit appareil de bas en haut, une fois que les racines ont pris leur direction vers le bas : on les voit s'infléchir à nouveau. Les enfants seront étonnés des grosses tiges et feuilles qui sortiront sans avoir d'autre nourriture que celle du cotylédon.

5. Remplir de petits pois, prêts à germer, un flacon de verre, le laisser exposé à la chaleur. La pression des grains voulant germer fera sauter le flacon.

6. Mettre un peu d'eau de chaux dans un bocal : si les enfants soufflent dedans, ils verront la chaux se déposer à la surface du liquide. On lave soigneusement le bocal ; on y remet de l'eau de chaux transparente et l'on introduit un verre contenant des tiges avec des feuilles : au bout de très peu de minutes la chaux paraîtra à la surface du liquide.

7. Inscrire sur les feuilles d'un calendrier le jour où l'on aperçoit la première primevère, le premier bouton d'or, la première scille, etc. ; de même le premier papillon de l'année, la première abeille, la première araignée, etc. L'année suivante, on pourra comparer les dates de deux années.

8. Inscrire pendant quelque temps le moment où l'on allume la lampe à la maison. Dessiner les heures de jour et de nuit le 21 juin et le 21 décembre ou quatre fois par an, aussi aux équinoxes.

Alice DESCŒUDRES.

LES LIVRES

PRO JUVENTUTE

Le dernier numéro de la revue *Pro Juventute* a paru sur 88 pages. L'ampleur inusitée de ce fascicule se justifie par l'importance et l'actualité de la question traitée : le placement des enfants en dehors de leur famille. Certains travaux l'envisagent d'un point de vue plutôt général ; la plupart exposent les solutions qui y ont été données dans divers cantons. Citons, parmi leurs auteurs, MM. Pierre Bovet, professeur, René Paillard, tous deux à Genève, et M. Murdter, à Lausanne. Ce numéro est donc très riche en renseignements sur un sujet où se heurtent encore des opinions assez opposées ; le bien-être et l'avenir d'un nombre d'enfants beaucoup plus grand qu'on ne se le figure peut-être dépend de la sagesse des solutions qu'on donnera à cet important problème. C'est pourquoi nous recommandons vivement la lecture de ce numéro à tous ceux qui s'intéressent au sort des enfants placés hors de leur milieu familial.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

LES PREMIÈRES MANIFESTATIONS MOTRICES ET MENTALES CHEZ L'ENFANT

par

le Dr J. WINTSCH

Préface du Prof. J. LARGUIER DES BANCELS

Un volume broché in-8° Fr. 4.—

EXTRAITS DE LA PRESSE

Livre remarquable sur les premières manifestations motrices et mentales chez l'enfant.

Jean GRAZ,

Directeur du Secrétariat vaudois de l'Enfance.

Etudes passionnantes, car malgré ce qu'a d'austère, sinon de rébarbatif le titre de l'ouvrage, nous avons à parcourir ce volume, retrouvé certaines des impressions éprouvées devant des œuvres fort différentes en apparence : « Le Petit Trott », de Lichtenberger ou : « Le plaisir et les jeux », de Duhamel.

M. VUILLEUMIER,

Directeur de la Source.

L'ouvrage du Dr Wintsch n'est pas seulement celui d'un médecin et d'un psychologue : il a été écrit par un homme qui connaît parfaitement nos écoles, qui est en contact journalier avec nos enfants.

Paul AUBERT,

Inspecteur scolaire.

Un livre qui retiendra l'attention des spécialistes et ravira les amis des enfants.

J. LARGUIER DES BANCELS,

Prof. de psychologie à l'Université de Lausanne.

Je ne puis qu'indiquer la richesse poétique et l'humanité de cette étude physiologique, clinique et pédagogique.

Louis MEYLAN,

Directeur de l'Ecole supérieure des jeunes filles.

Ouvrage qui raconte d'une façon charmante « les premières manifestations de l'enfant » et qui a le mérite de poser aussi bien des problèmes, tout en apportant des documents pour essayer de les résoudre.

Prof. ED. CLAPARÈDE,

Genève.

Le médecin des Ecoles de Lausanne possède le mérite d'écrire simplement sans cesser d'être objectif, de mettre à la portée de tout homme intelligent une matière réservée d'ordinaire aux seuls initiés.

Bulletin officiel

du Dép. de l'Instruc. publ. et des cultes du canton de Vaud.

Nous engageons très vivement, non seulement les jeunes parents, mais les éducateurs de tout rang, à lire l'ouvrage de M. Wintsch. Le lecteur sera reconnaissant à l'auteur de lui avoir ouvert des voies que peut-être il ne soupçonne pas.

PRO JUVENTUTE.

Publication qui fait grand honneur à son auteur et à la section de pédagogie de l'Université de Lausanne.

Prof. A. DELUZ,

Chef du Service de l'enseignement secondaire.

Qu'on lise donc cet ouvrage dont la riche matière fournit beaucoup de données pratiques appuyées sur de longues années d'expérience et d'observation de la petite enfance.

F. BÉGUIN.

Directeur de l'Ecole normale, Neuchâtel.

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

LA GRUYÈRE But de courses pour sociétés et écoles

Billet collectif à prix réduit au départ de toutes les stations C. F. F. **Grandes facilités pour trains spéciaux.** Services d'autocars pour excursions dans toutes les directions. Prière de s'adresser à la Direction des Chemins de fer électriques de la Gruyère à Bulle. Téléphone 85.

LA GROTTE aux FÉES à St-Maurice

une des merveilles de la nature ; cinq cents mètres dans le rocher. Cascade et lac illuminés. Grands jardins ombragés pour pique-nique. Jeux de quilles. Restauration. Guide. Se recommandent. H. Chevalley & Cie. Prix réduits pour écoles et sociétés.

Dent de Vaulion Alt. 1486 Tél. 8.936

Le plus beau site du Jura pour courses d'écoles et de sociétés. Vins de 1^{er} choix. Restauration — Pension — Soupe — Thé — Café — Chocolat — Lait. Prix modérés. Salle, Galerie et Terrasse. Tenancier ; Paul REYMOND

Allemand ou anglais

garanti en 2 mois, italien en 1. Cours de 2, 3, 4 semaines également. Enseignement pour tout âge et à toute époque. Diplôme langues en 3 mois, diplôme commerce en 6. Références.

ÉCOLE TAMÉ, BADEN 57



(145 lits) 15 mai - 15 septembre

Traitements spéciaux, toutes formes de rhumatismes, faiblesse générale, repos, etc. Installations modernes. Médecin : Dr Petitpierre.

Cuisine soignée, prix modérés.

Renseignements complémentaires par la Direction de l'établissement à Lavey-les-Bains.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAIT LE SAMEDI

Rédacteur de l'« Educateur »:

ALBERT ROCHAT

CULLY

Comité de rédaction:

M. CHANTRENS, TERRITET

H. BAUMARD, GENTHOD

H.-L. GÉDET, NEUCHÂTEL

J. MERTENAT, DELÉMONT

Rédacteur du « Bulletin »:

CHARLES GREC

VEVEY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections:

M^{me} L. CORNUZ, VEVEY

AD. LAGIER, GENÈVE

M^{me} N. LOBSIGER, PETIT-LANCY

J.-E. MATTHEY, NEUCHÂTEL

H. SAUTEBIN, DELÉMONT

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :

AVENUE DE LA GARE, 23, LAUSANNE

CHÈQUES POSTAUX IL 6600 TÉLÉPHONE : 33.633

PRIX D'ABONNEMENT :

Suisse..... Fr 9.— Etranger..... Fr. 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A., Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL · BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

VIENT DE PARAÎTRE

MON BEAU MIDI

PAR

TONY BURNAND

Un volume in-16, broché, illustrations de David Burnand Fr. 2.75

Bien des auteurs ont consacré au Midi des livres dignes de lui. Était-ce une gageure que d'en vouloir tirer autre chose, de le voir et de le montrer sous un angle inédit ? C'est à quoi cependant est parvenu M. Tony Burnand dans son livre *Mon beau Midi* qui vient de paraître.

Dans sa charmante préface, M. Jean-Louis Vaudoyer met en lumière ce qui différencie cet ouvrage de ceux qui l'ont précédé et justifie le charme que nous lui trouvons : « Nous ne pouvons, dit-il, rapporter de là-bas dans nos livres autre chose que des touffes de fleurs coupées : « Mon beau Midi » met dans nos mains la plante elle-même, avec toutes ses racines ; et autour d'elles, les enrobant, la motte de terre nourricière qui les garde de mourir. »

Le Midi est, en effet, pour M. Tony Burnand, une patrie d'adoption ; bien que de famille spécifiquement vaudoise, l'auteur y passe les 15 premières années de sa vie aux côtés de son père le peintre Eugène Burnand. Et ce sont ses impressions premières non de touriste, ou d'étranger de passage, mais de Méridional, poète comme il en est tant au pays de Mistral, qu'il exprime dans « Mon beau Midi ». Ayant vécu durant de longues années dans les bois de pins, parcouru à cheval le désert de Camargue, chassé sur les étangs, « entré » des taureaux aux fêtes d'après vendanges, il en a rapporté tout un trésor de sensations émerveillées, de souvenirs ensoleillés, parfumés de lavande et de romarin. On y retrouvera avec plaisir ses dons de peintre, de coloriste littéraire déjà remarqués et appréciés par les lecteurs de « En pêchant la truite ».

Il n'est pas jusqu'aux dessins de M. David Burnand, frère de l'auteur, qui ne contribuent à répandre dans ces pages du soleil et de la poésie et à en faire le livre qu'espéraient nos heures grises.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : S. P. V. : *Plaintes de mamans.* — *Echichens.* — NEUCHÂTEL : *Comité central.* — *Maîtres abstinents.* — TRIBUNE LIBRE : *A propos d'un devoir de l'école.* — INFORMATIONS : *Radio-scolaire.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : *Formation de la conscience, du caractère et de l'esprit de responsabilité de l'enfant, surtout en ces temps de crise.* — ROBERT JAQUET : *A propos de sourires (suite et fin).* — CARNET DE L'INSTITUTEUR : *A propos des fondements de la culture.* — UN MAÎTRE D'ÉCOLE : *Le coin du français.* — ROSE PEITREQUIN : *Le français et l'enseignement primaire.* — INFORMATIONS : *Assemblée et cours de perfectionnement de la Société vaudoise pour l'enseignement du dessin.* — *Responsabilité en matière économique.* — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

PLAINTES DE MAMANS

Nous lisons dans l'*Emmenthaler Blatt* du 18 mars 1936, sous le titre : *Soucis d'école* (il s'agit de « Questions et réponses de la page de la femme ») :

« *Question 191.* Depuis nos jeunes années, nous vivons ici dans le canton de Vaud. Malheureusement nous constatons toujours que les notes de bulletin de nos enfants sont volontairement baissées (*willkürlich heruntergeschraubt*). Il me semble que c'est seulement pour maintenir le nombre d'écoliers nécessaire dans les classes inférieures. A qui peut-on s'adresser pour obtenir de la justice ?

Une maman.

» *Réponse* : Chère maman, vous êtes sûrement dans l'erreur. Le corps enseignant est sous le contrôle de la Commission et de l'inspecteur scolaires. »

» *Même journal* du 25 mars 1936 : *Boîte aux lettres de la Rédaction* :

On nous écrit encore au sujet de la *question 191* : *Soucis d'école dans le canton de Vaud* :

« La personne qui répond à cette question n'a certainement pas vécu dans le canton de Vaud, autrement elle saurait que les enfants bernois y ont beaucoup à supporter dans les écoles. Il règne beaucoup de jalousie contre les Bernois au pays de Vaud ! Un exemple tiré de ma propre expérience : au printemps dernier, mon garçon rentra le jour de l'examen tout abattu et me dit : « Maman, j'espère que l'année prochaine, je ne serai plus ici, qu'est-ce que j'ai comme notes ! Les bonnes notes sont pour ceux qui n'ont rien fait pendant l'année. » Je l'ai consolé et l'ai envoyé en automne dans une école bernoise. Déjà à Noël, il a eu tout de un (*lauter einser*) et ce printemps il a passé un très bon examen... Ma fille qui a 14 ans compte les semaines et les jours qui lui restent jusqu'à ce qu'elle entre dans une autre école. »

Une maman bernoise dans le canton de Vaud.

» *Remarques* (de la rédaction du journal). D'après cette lettre, il semblerait qu'il règne ici et là quelque animosité contre les élèves bernois au pays de Vaud. Nous ne pouvons pas savoir d'où cela provient et si ce sont des cas